

# DÉLIBÉRATION n° CR-12-01-2023-02 DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE



Séance du 12 janvier 2023

Demandes de financement AAP Région 2023 volet recherche  
portées par l'UP campus biologie-santé

## La Commission de la recherche

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu le Code de la recherche ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu le document adressé à la Commission de la recherche ;
- Vu la proposition présentée en Commission de la recherche ;

Après en avoir délibéré,

**ADOPTE**

### Article 1<sup>er</sup> : Dispositif

La transmission à la Région des demandes de financement AAP Région 2023 volet recherche portées par l'UP campus biologie-santé est approuvée, conformément à la pièce jointe.

### Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 12 janvier 2023  
Le Vice-président de la recherche,  
Président de la Commission de la recherche,

Yves GERVAIS

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 20-01-2023

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

#### Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.  
Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.
- Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)  
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

# DÉLIBÉRATION n° CR-12-01-2023-02 DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE



Séance du 12 janvier 2023

Demandes de financement AAP Région 2023 volet recherche  
portées par l'UP campus biologie-santé

1 - CRISPR-DED : Analyse moléculaire et fonctionnelle des canaux ioniques des cellules oculaires en conditions normale et pathologique dans les maladies oculaires : mise au point par CRISPR/Cas9 de nouveaux modèles cellulaires de cellules humaines conjonctives et cornéennes.

Frédéric BECQ, PRETI, 1 Thèse cofinancement autre,

2 - Esport in motion : Evaluation physiologique, psychologique et sociale d'un programme d'exergaming chez des séniors en perte d'autonomie.

Laurent BOSQUET, MOVE, 1 Thèse cofinancement UP, Fonctionnement, Investissement,

3 - Women in motion #2 : perinatal physical activity for cardiovascular health.

Laurent BOSQUET, MOVE, 1 Thèse cofinancement autre, Investissement,

4 - Développement et évaluation d'une nouvelle classe d'antifongiques couplés à des sidérophores pour lutter contre les résistances aux antifongiques (DACOSID).

Kévin BRUNET, PHAR, 1 Thèse cofinancement UP,

5 - Impact de la physioxie et rôle des HIFs dans l'infection cutanée par les virus Usutu et West Nile.

Magalie GARCIA, LITEC, 1 Thèse cofinancement UP, Investissement,

6 - Analyse de nouveaux mécanismes immunitaires d'échappement et de contrôle de la niche.

Jean-Marc GOMBERT, IRMETIST, 1 Thèse cofinancement autre,

7 - Physiopathologie de l'infection par le virus Monkeypox et modèles cellulaires de criblage de molécules antivirales.

Nicolas LEVEQUE, LITEC, 1 Post-Doc cofinancement autre, Investissement.